



PRÉFET
DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État dans le Haut-Rhin





**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Éditorial

Le mot du Préfet

Louis Laugier Préfet du Haut-Rhin

Les différents événements ayant eu lieu au cours de l'année 2022 (deux ans de crise sanitaire ; guerre aux portes de l'Europe et ses conséquences : inflation, coûts de l'énergie ; changement climatique) ont confirmé une nouvelle fois le besoin d'un État résilient et adapté aux réalités de son territoire et ses concitoyens.

Le Haut-Rhin, déjà durement touché par la crise sanitaire, n'a pas été moins épargné cette année. La succession des crises que nous vivons nous rappellent chaque jour que nous sommes dans une période de « bascule » comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Président de la République. **Les défis à relever n'ont jamais été aussi nombreux** : le retour de la guerre à nos frontières, le changement climatique, les difficultés de recrutement, le soutien à la jeunesse et aux plus âgées, les difficultés d'approvisionnement en énergie. **Tous ces défis à relever confirment le besoin d'un État proche des territoires.**

Dans ce rapport, je tiens à saluer l'investissement, toujours aussi fort, des agents de l'État dans le département qui œuvrent au quotidien avec compétence et bienveillance pour améliorer le quotidien des Haut-Rhinois. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce rapport dresse un bilan des actions phares qui ont guidé l'action des différents services durant l'année 2022.

En matière de sécurité publique, les forces de l'ordre ont notamment renforcé leurs actions en faveur de la lutte contre les rodéos urbains, afin de renforcer la tranquillité des publics. Les sapeurs-pompiers pour leur part ont été très fortement mobilisés, sur le territoire mais aussi dans le Sud et en Bretagne pour lutter contre les feux de forêts.

En parallèle, de nombreuses mesures ont été prises pour limiter les effets de la sécheresse sur la ressource en eau grâce à l'investissement de nombreux services et un suivi constant tout au long de l'été. **L'environnement et la transition énergétique sont au cœur des actions de l'État, pour faire de la France un exemple en matière de transition écologique.**

Mais ces combats ne doivent pas faire oublier les mesures prises pour améliorer la situation de l'emploi, particulièrement pour les personnes qui en sont les plus éloignées et les jeunes sur le territoire. **Nous travaillons tous les mois, arrondissement par arrondissement, à la préservation de l'emploi et au soutien de nos entreprises afin d'apporter des réponses adaptées à leurs problèmes de recrutement ou d'approvisionnement en énergie.**

Enfin, l'État est aussi particulièrement attentif à la situation sociale des plus fragiles. La crise énergétique que nous connaissons affecte de nombreux ménages et il nous appartient de les soutenir grâce à différents leviers, comme le bouclier tarifaire. Un travail important a également permis d'offrir un toit aux ressortissants ukrainiens qui ont fui la guerre, par l'investissement conjoint de l'État, des collectivités mais aussi grâce à la solidarité des Haut-Rhinois, qui n'ont pas hésité à accueillir des familles réfugiées chez eux.

Cette année encore, les services de l'État ont démontré leur capacité d'adaptation dans un monde en perpétuel changement et leur capacité à accompagner nos concitoyens dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

SOMMAIRE

0. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 6

I. LA SÉCURITÉ 8

01

- La lutte contre les rodéos urbains 10
- La lutte contre les feux de forêts 12

II. L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 14

02

- La sécheresse 16
- Le projet de territoire de Fessenheim 17
- Le renouvellement de la contractualisation avec les territoires :
les pactes territoriaux de relance et de transition écologique 18

III. L'EMPLOI ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE 22

03

- Les mesures en faveur de l'emploi et de la diminution des tensions de
recrutement 24
- La lutte contre l'inflation et la situation économique 26

IV. LA SITUATION SOCIALE 28

04

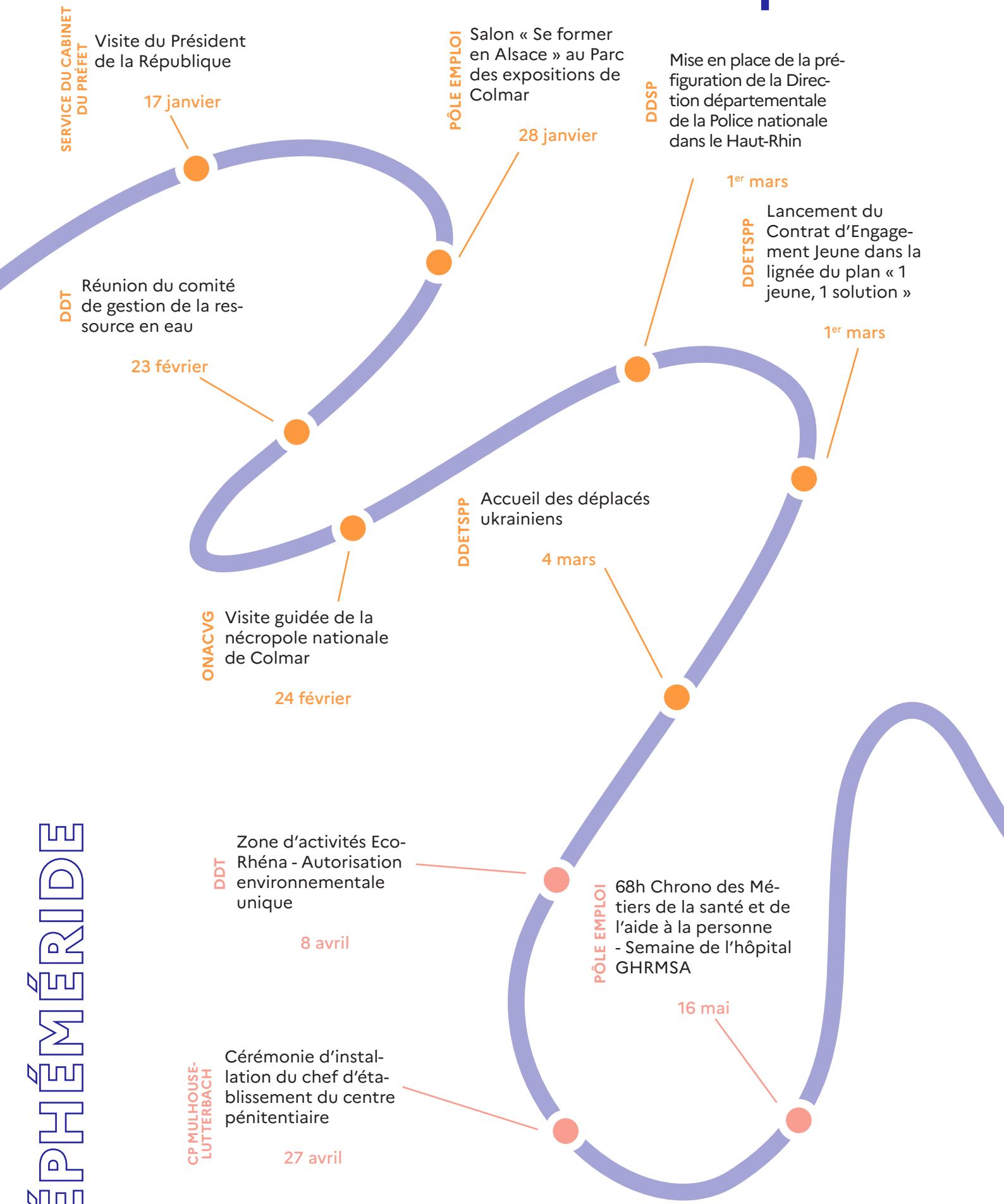
- Les mesures en faveur de la lutte contre la diminution du pouvoir d'achat 30
- La mise à l'abri des plus vulnérables et l'accès au logement 32
- L'accueil des ressortissants ukrainiens 33
- La mise en œuvre du service national universel 34
- Le renouvellement des quartiers « politique de la ville » 35

V. LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 36

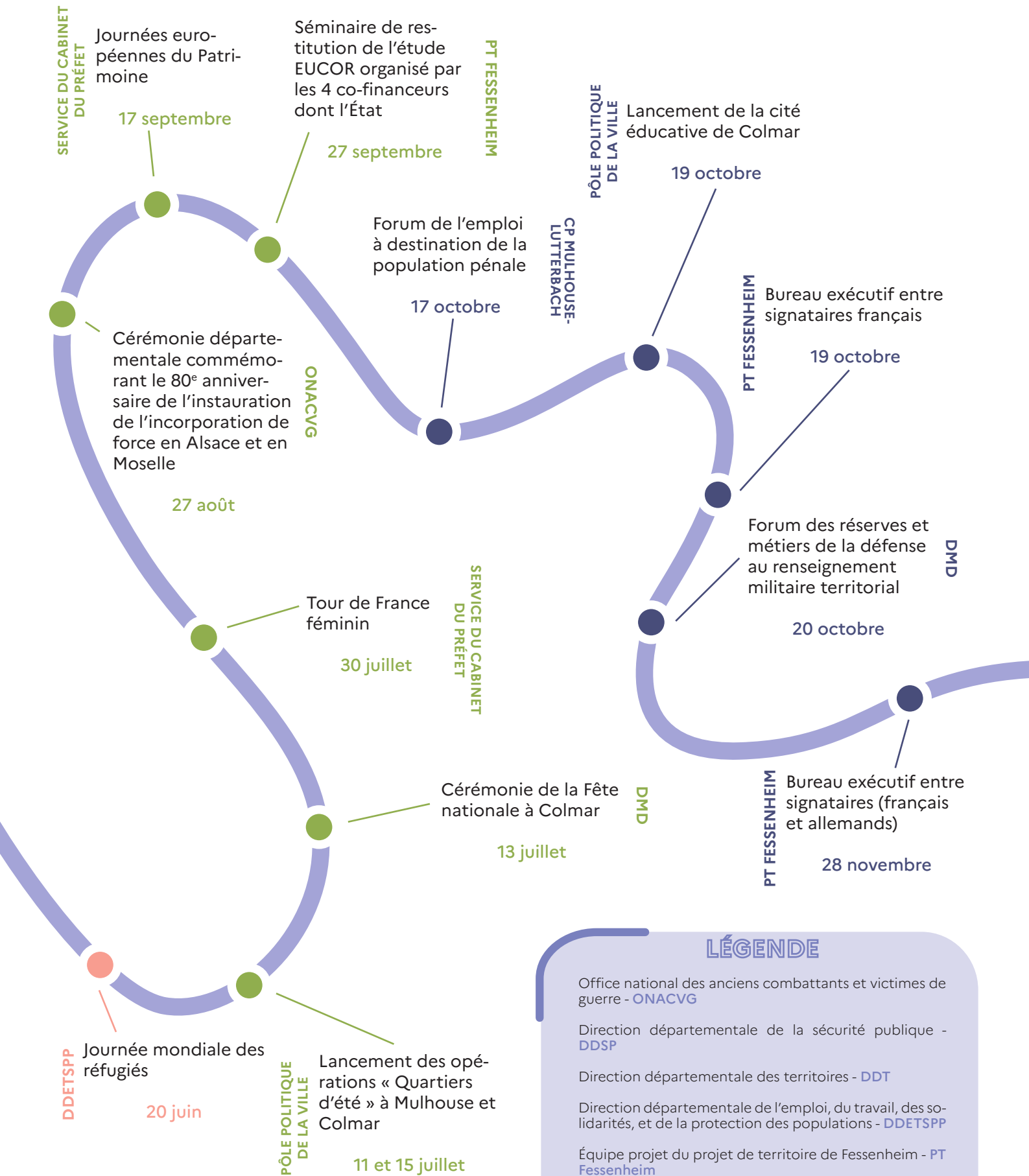
05

- La rénovation des cités administratives de Colmar et Mulhouse 38
- L'accompagnement et le conseil aux collectivités locales en matière de finances
publiques 39

Les faits marquants



de l'année 2022



LÉGENDE

Office national des anciens combattants et victimes de guerre - **ONACVG**

Direction départementale de la sécurité publique - **DDSP**

Direction départementale des territoires - **DDT**

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations - **DDETSPP**

Équipe projet du projet de territoire de Fessenheim - **PT Fessenheim**

Délégation militaire départementale - **DMD**

Centre pénitentiaire - **CP**

LA SÉCURITÉ

1. La lutte contre les rodéos urbains
2. La lutte contre les feux de forêts

Services : Police nationale ; Gendarmerie nationale ; Service des sécurités ; Office national des forêts ; Service d'incendie et de secours



LA LUTTE CONTRE LES RODÉOS URBAINS

Services : Police nationale ; Gendarmerie nationale ; Service des sécurités

Les rodéos urbains sont un véritable fléau pour la tranquillité et la sécurité publiques de nos concitoyens. La gendarmerie nationale et la police nationale ont été cette année fortement engagées dans la lutte contre l'insécurité routière et les nuisances sonores qu'ils génèrent.

Le **rodéo urbain** est une pratique périlleuse consistant à adopter, au moyen d'un véhicule terrestre à moteur, une conduite répétant de façon intentionnelle des manœuvres constituant des violations d'obligations particulières de sécurité ou de prudence en compromettant la sécurité des usagers de la route ou en troublant la tranquillité publique. Concrètement, il s'agit de refus d'obtempérer, de mises en danger de la vie d'autrui ou de dégradations volontaires, qui consistent à conduire dangereusement son véhicule, très souvent un deux-roues, et faire des figures type « roue arrière » sur la route.

Sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur, la gendarmerie et la police nationale ont intensifié en 2022 la lutte contre ce fléau par la conduite de nombreuses opérations.

Le groupement de la gendarmerie départementale du Haut-Rhin a mené **plus de 600 opérations** dédiées aux « rodéos urbains » entre les mois de mai et d'octobre 2022.

Pour la direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin, les actions ont consisté à **anticiper les rodéos urbains** (détection des lieux de stockage des engins motorisés ; collaboration avec les services de polices municipales) et à **mener des opérations « anti-rodéos »**. Ainsi, certains quartiers du département ont été investis par « surprise » pour interpellier les contrevenants, verbaliser et saisir les engins non homologués.

Ces différentes actions ont donné de bons résultats, grâce à **l'exploitation des images de vidéosurveillance**, à **la présence de l'équipe moto sur le terrain**, à **la saisie des engins** et à **l'assistance de l'hélicoptère de la gendarmerie nationale** pour figer les lieux et filmer les éventuels refus d'obtempérer.

Bilan des opérations réalisées par la gendarmerie nationale de mai à octobre 2022



4300

Contrôles de véhicules



6

Interpellations



3

Placements en garde à vue



20

Saisies de véhicules



149

Verbalisations

Bilan des opérations réalisées par la direction départementale de la sécurité publique

2020



9

Interpellations



5

Véhicules saisis



18

Faits constatés

2021



14

Interpellations



10

Véhicules saisis



23

Faits constatés

2022 (9 mois)



11

Interpellations



10

Véhicules saisis



20

Faits constatés

En 2022 (9 mois) :

4754 personnes contrôlées

1786 effectifs engagés sur les missions de contrôles



LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS 2

Services : Office national des forêts ; Service d'incendie et de secours

Si le Haut-Rhin n'a pas connu de grand feu d'espace naturel pendant la saison estivale 2022, le dérèglement climatique a profondément augmenté les aléas et les risques d'incendie pour les zones à enjeux du département. Les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin ont dû faire face à une recrudescence des feux d'espaces naturels et ses moyens ont été particulièrement sollicités à la fois sur le département et dans le cadre de la solidarité nationale.

Pendant longtemps, les incendies de forêt dans le Haut-Rhin avaient des conséquences limitées. Cependant, depuis plusieurs années, **le changement climatique a fortement augmenté les risques**. Cette année, la **sécheresse printanière précoce** qui a perduré tout l'été **a augmenté le taux de siccité du matériel végétal**, le rendant plus inflammable. En parallèle, plusieurs épisodes caniculaires ainsi que des vents tourbillonnants ont rendu la lutte active plus difficile.

Sans avoir connu de feu d'ampleur, le service d'incendie et de secours a dénombré **505 feux d'espaces naturels en 2022** contre **267 en 2021** (été pluvieux) et **500 en 2020**. Les surfaces brûlées ont toutefois été assez faibles, ce qui témoigne de l'efficacité du maillage territorial de réponse opérationnelle.

En dehors du département, dans le cadre de la solidarité nationale, le service

d'incendie et de secours du Haut-Rhin s'est également mobilisé. Il a constitué **11 groupes de renfort** qui sont intervenus dans **9 départements**. Au total, plus de 100 sapeurs-pompiers de tous grades ainsi que des médecins et infirmiers sapeurs-pompiers ont apporté leur soutien dans la lutte contre les incendies, particulièrement nombreux cette année.

À la suite de cet été caniculaire, pour adapter les forêts du département aux changements climatiques, **l'Office national des forêts a élaboré un plan d'action** en relation étroite avec le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin, la préfecture, les partenaires du monde rural et de la société civile et le monde agricole.





©SIS68

Ce plan a pour objectif d'**identifier les massifs à risque** selon leur enjeu. Ensuite, un **réseau de surveillance et d'alerte** composé de forestiers, de chasseurs, de randonneurs du club vosgien et d'agriculteurs sera déployé. Il sera également nécessaire de réaliser un **diagnostic des infrastructures et des équipements** afin de les améliorer. Enfin, des dispositions réglementaires pourront être prises selon la gravité des risques pour les atténuer.

La **défense des forêts contre les incendies** devient un élément-clé de la stratégie haut-rhinoise et le service d'incendie et de secours a également adopté un certain nombre de mesures pour tenir compte de ce risque grandissant. Ainsi, 24 équipiers, 16 chefs d'agrès, un chef de groupe et un chef de site feu de forêt **ont été formés spécialement pour lutter contre les feux d'espaces naturels**. En parallèle, 116 équipiers et chef d'agrès ainsi que 12 chefs de groupe et colonne ont pu s'entraîner en simulateur pour entretenir leur savoir-faire. Ces actions de formation permettent

de disposer d'une liste d'aptitude de spécialistes de lutte contre les feux de forêts comprenant 3 chefs de colonne, 14 chefs de groupe, 102 chefs d'agrès et 231 équipiers, soit 359 spécialistes.

Les pompiers du Haut-Rhin peuvent en outre compter sur un équipement de qualité, composé de 26 camions citernes. L'acquisition de **nouveaux matériels** est en cours (lance canon, moto-pompe portable, bêche à eau) pour compléter les possibilités d'action tactique tant en montagne que sur les chaumes.

L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. La sécheresse
2. Le projet de territoire de Fessenheim
3. Le renouvellement de la contractualisation avec les territoires : les pactes territoriaux de relance et de transition écologique

Services : Direction départementale des territoires ; Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; Équipe projet du Projet de territoire ; Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ; Direction de la réglementation ; Sous-préfecture d'Altkirch ; Sous-préfecture de Mulhouse ; Sous-préfecture de Thann-Guebwiller



Site de la centrale nucléaire de Fessenheim en 2020

LA SÉCHERESSE

1

Services : Direction départementale des territoires ; Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

L'année 2022 aura été marquée par une sécheresse jamais connue jusqu'alors dans le Haut-Rhin, impactant les cinq unités hydrologiques du département. La baisse du débit des cours d'eau ainsi que celle de la nappe d'Alsace ont nécessité l'adoption de mesures de restrictions d'usage.

L'évaluation de l'état de la ressource en eau fait l'objet d'un suivi très régulier dans le département par le comité de gestion de la ressource en eau, instance de discussion et d'échange créée par le Préfet en 2021.

Face à la détérioration importante de la situation hydrique en juillet 2022, des mesures de restrictions graduelles, discutées chaque semaine par le comité « sécheresse » de gestion de la ressource en eau ont été prises. Les premiers passages en crise ont été formalisés par la prise d'arrêtés préfectoraux début août 2022 pour les bassins versants de la Doller (amont), de la Fecht, de la Weiss et de la Lauch prescrivant des restrictions d'arrosage, l'interdiction de lavage des voitures et des limitations pour l'irrigation. Ces mesures affectant certaines professions et l'usage des particuliers ont fait l'objet de nombreux contrôles.

Par ailleurs, 24 entreprises dans le Haut-Rhin sont soumises à des prescriptions spécifiques sur les prélèvements et les rejets en périodes de sécheresse (la liste de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement recense 226 entreprises au total dans le Grand Est). Pour vérifier le respect de ces prescriptions au plus fort de la sécheresse, les inspecteurs des installations classées du Haut-Rhin ont effectué 60 inspections dans les secteurs les plus en tension (6 dans le Haut Rhin). Ces inspections ont mis en évidence les difficultés des industriels à limiter leur impact sur la ressource en eau tout en maintenant leur niveau de production. En complément des actions régaliennes de la police des installations classées, des actions de sensibilisation des industriels ont été engagées avec les agences de l'eau dans l'objectif de les accompagner vers des transformations de leur processus pour être plus économes en eau (recyclage, refroidissement en circuit fermé).

À la fin de l'été, la diminution du stress hydrique a permis de lever une partie des restrictions d'usage, qui ont toutes été définitivement abrogées par arrêté le 7 octobre 2022. Les préoccupations de l'agriculture de montagne, particulièrement touchée, ont également été entendues. Les services de l'État ont accompagné la profession agricole par des adaptations réglementaires et le déclenchement d'une demande de reconnaissance de calamité agricole pour plusieurs filières notamment pour l'affouragement des animaux dans les prairies de montagne.

Après cet été exceptionnel, les services de la Direction départementale des territoires ont échangé avec le Bas-Rhin, pour ajuster les mesures adoptées à l'avenir dans le contexte de la rédaction du nouvel arrêté cadre interdépartemental qui fixe les orientations en matière des restrictions. Par ailleurs, des réflexions ont été lancées à l'échelle des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau sur la gestion quantitative de la ressource afin d'assurer le partage entre les activités humaines et les besoins des milieux naturels. Ces réflexions font l'objet de discussions au sein du comité de gestion de la ressource en eau du Haut-Rhin. Des projets d'avenir, comme celui de la réalimentation de la nappe du Ried Centre Alsace via les canaux de la Hardt y sont également abordés.



La Lauch à Herrlisheim en septembre 2022

2

LE PROJET DE TERRITOIRE
POST-FESSENHEIM

Service : Équipe projet du Projet de territoire

L'État accompagne le territoire de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, aux côtés des autres partenaires, pour faire du Projet de territoire une opportunité pour l'avenir.

Le projet de territoire, intitulé « **Notre ambition commune pour l'avenir du territoire de Fessenheim** », a été signé en février 2019 par treize partenaires franco-allemands, un an avant l'arrêt du premier réacteur, afin d'anticiper les conséquences de la fermeture du centre national de production d'électricité de Fessenheim. La stratégie de reconversion du territoire s'articule autour de **quatre axes stratégiques à différentes échelles** : la communauté de communes Pays Rhin-Brisach pour les actions développement économique, le triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg s'agissant des enjeux liés à la mobilité et l'ensemble du département du Haut-Rhin pour les dimensions de transition énergétique et d'innovation. Le projet de territoire a connu des avancées notables en 2022 notamment :

- La délivrance de l'**autorisation environnementale unique** pour l'aménagement de la zone d'activités EcoRhena par arrêté préfectoral du 8 avril 2022, permettant au syndicat mixte du port rhénan de Colmar Neuf-Brisach de poursuivre ses travaux afin d'accueillir des industriels. La SEMOP pourra quant à elle aménager la partie portuaire de la zone, destinée à l'accueil des colis lourds.
- **La fin des premières études** prévue pour fin 2022, début 2023, préalable nécessaire à la remise en service d'une ligne ferroviaire de voyageurs entre Colmar et Fribourg.
- La mise en service des **équipements de production d'énergie**, installations photovoltaïques de plus de 200 millions de watt-crêtes ou de méthanisation, qui ont fait l'objet d'appels d'offres et de soutiens dédiés.

- La remise de l'**étude visant à créer des projets innovants** portée par EUCOR – le campus européen (batteries vertes, hydrogène, smart grids, impact sociétal). Cette étude a été mise à disposition des industriels dans la perspective d'une concrétisation à l'échelle du triangle Colmar, Fribourg, Mulhouse.

L'État s'investit dans cette revitalisation par un accompagnement constant et un soutien financier. L'animation de la gouvernance est assurée par les préfets de région Grand Est et du Haut-Rhin. En outre, les services au niveau national, en particulier le Délégué interministériel à l'accompagnement des territoires en transition énergétique, et local en région – avec notamment une commissaire à la reconversion économique du territoire de Fessenheim – et le département se mobilisent aux côtés de la collectivité.

Outre les financements de droit commun et exceptionnels (France Relance) pouvant bénéficier au territoire et à ses acteurs, un fonds d'amorçage dédié a été créé pour accompagner les actions. Doté initialement de **10 millions d'euros**, il a été abondé de **5 millions supplémentaires** en 2021. De plus, par des mécanismes votés en lois de finances, il a été tenu compte des pertes financières résultant de la fermeture de la centrale. En avril 2022, l'État s'est engagé à revoir ces mesures, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui antérieur à la fermeture du centre national de production d'électricité si les mesures de compensation de la fiscalité économique et les effets du projet de territoire étaient insuffisants.

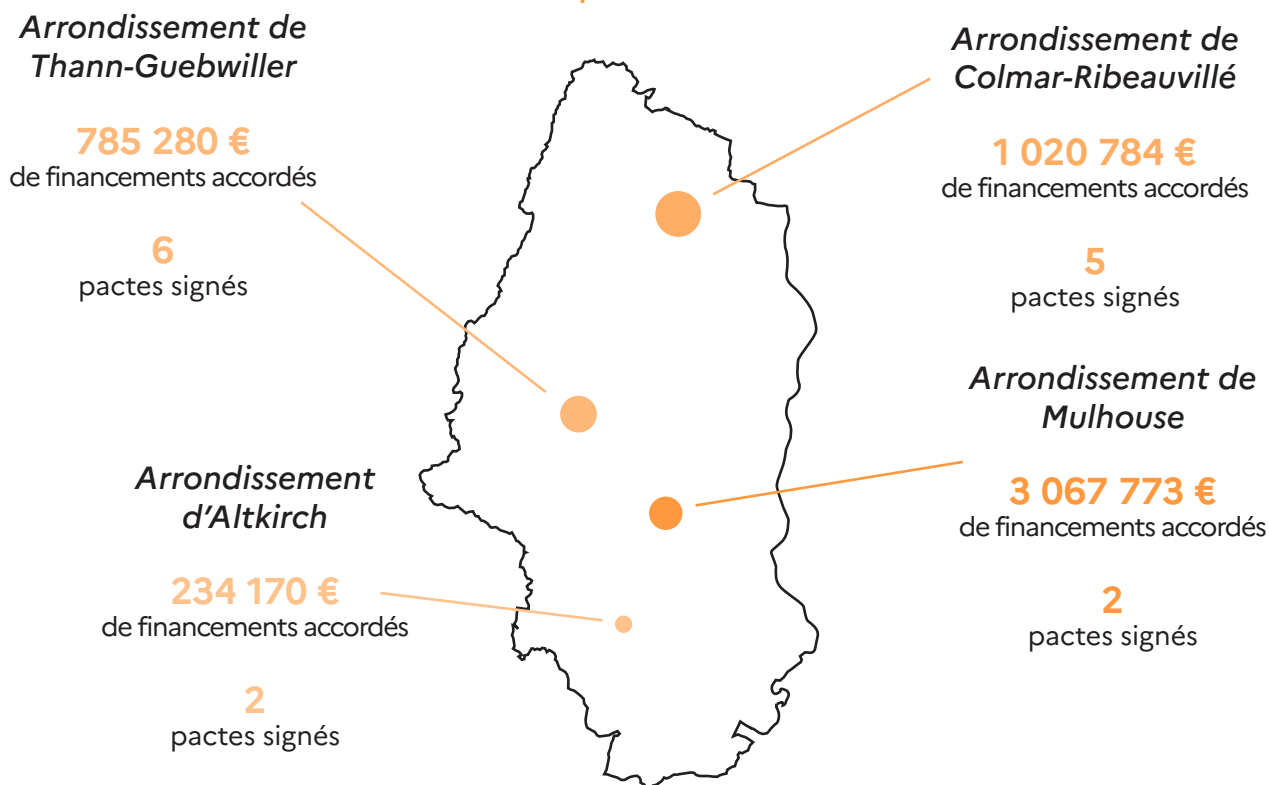
LE RENOUVELLEMENT DE LA 3 CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES : LES PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Services : Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ; Direction de la réglementation ; Sous-préfecture d'Altkirch ; Sous-préfecture de Mulhouse ; Sous-préfecture de Thann-Guebwiller

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est un outil au service de la relance, qui a vocation à s'inscrire pendant la durée des mandats locaux (jusqu'en 2026). Plus qu'un nouveau contrat au service des territoires, il a initié dès 2021 une nouvelle méthode de travail entre l'État, les collectivités territoriales et les intercommunalités.

Projets financés en 2022 dans le cadre des PTRTE

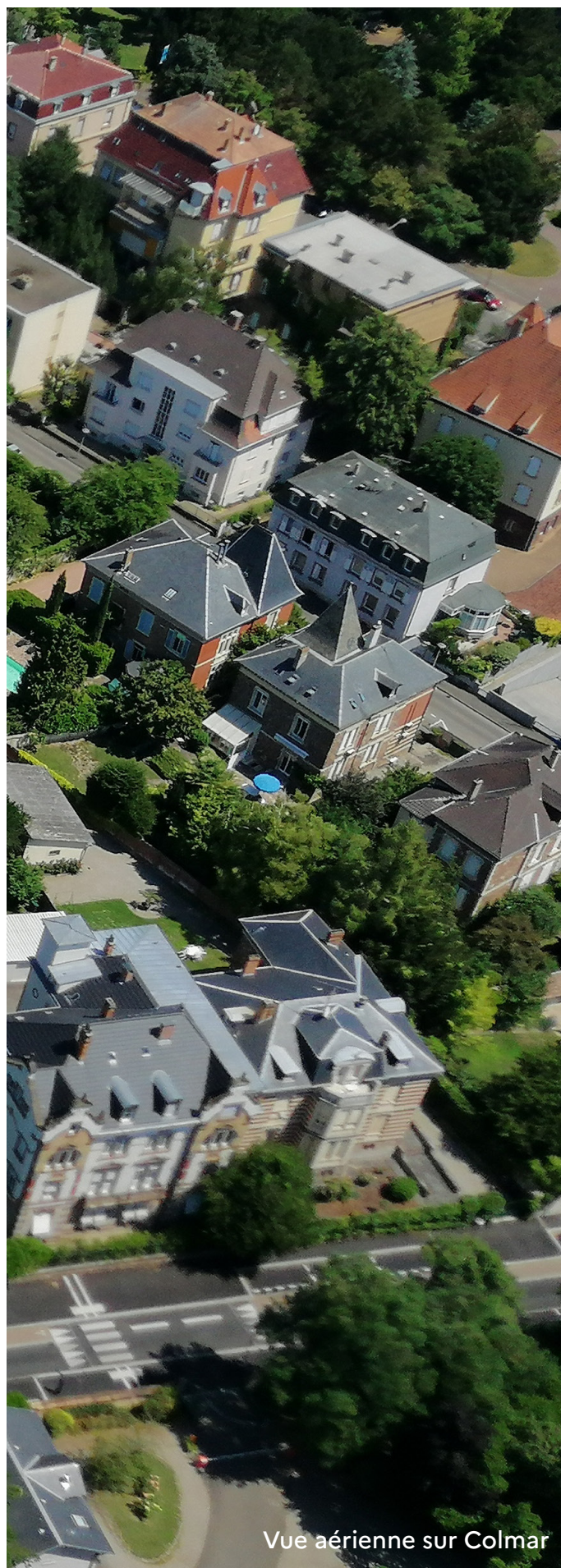
Pactes et financements par arrondissement en 2022



Les contrats de relance et de transition écologique constituent une nouvelle démarche de contractualisation au service des territoires. Leur objectif premier est de favoriser la **mutualisation des financements** grâce à un partenariat inédit entre l'État, le Conseil régional du Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et les intercommunalités afin de développer le territoire et d'accélérer la transition écologique. Chaque pacte prend en compte la **réalité locale** et se décline à partir du projet de territoire, qui en constitue le socle. Ainsi, chaque pacte est différent et tient compte des spécificités des différentes intercommunalités du département.

En 2022, après la signature des **15 contrats**, l'accent a été mis sur l'enrichissement des pactes pour y intégrer de nouveaux axes, sur les projets à financer en fonction de leurs échéances, ainsi que la reprise des échanges en présentiel, après une première année d'élaboration des pactes à distance en raison des contraintes sanitaires. Pour faire vivre les pactes territoriaux de relance et de transition écologique, des comités techniques ont été organisés avec les intercommunalités afin de remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leurs projets, de cibler les opérations ayant un impact positif sur la vie des citoyens du bassin intercommunal, et d'apporter un avis technique sur les différents financements. À la suite de ces rencontres, les structures ont déposé des dossiers plus fournis, complets et adaptés. Ils disposent désormais d'une approche plus exhaustive du processus de demande de subventions.

En novembre et décembre 2022, la plupart des comités de pilotage ont été réunis en présence des élus. Ces moments d'échange ont été propices à l'actualisation des pactes, leur enrichissement et leur suivi. Ces comités ont également permis de présenter les partenariats potentiels et d'échanger avec les opérateurs de l'État (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité ou l'Aménagement ou encore la Banque des Territoires).



Vue aérienne sur Colmar

Exemples de projets financés en 2022 dans le cadre des PTRTE

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Eglingen	Reconstruction de deux stations d'épuration et remplacement de deux postes de refoulement	85 500 €
Colmar	Travaux de connexion et de développement de divers itinéraires cyclables urbains	300 501 €
CA Saint-Louis Agglomération	Aménagement d'un pôle de services à Hagenthal-le-bas	573 600 €
Guebwiller	Requalification de la friche Carto Rhin	128 200 €

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Houssen	Réhabilitation et extension de l'école élémentaire	296 859 €
Berrwiller	Rénovation et extension du site périscolaire et des espaces dédiés à l'école	439 515 €
C.C. Vallée de Saint-Amarin	Réhabilitation de la friche industrielle dite « Gros Roman » à Wesserling	88 450 €

Total des subventions accordées aux collectivités locales en 2022 par l'État

Nom de la subvention	Montants engagés	Dossiers subventionnés
<i>Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)</i>	8 684 902 €	79
<i>Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) – post-Fessenheim</i>	1 014 539 €	11
<i>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)</i>	7 019 908 €	194
<i>Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)</i>	400 000 €	2
<i>Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) – y compris Contrat de Plan État-Région, Maison France services, Microfolies, Fabrique de territoires</i>	2 070 240 €	47
<i>Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) – Massif y compris Plan Avenir Montagnes</i>	3 682 277 €	22
<i>Dotation de la Politique de la Ville (DPV) – Mulhouse</i>	3 013 225 €	3



Église Notre Dame d'Altkirch

L'EMPLOI ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE

1. Les mesures en faveur de l'emploi et de la diminution des tensions de recrutement
2. La lutte contre l'inflation et la situation économique

Services : Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; Pôle Emploi ; Direction départementale des finances publiques ; Sous-préfecture de Thann-Guebwiller



Agence Pôle Emploi Mulhouse Doller

LES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA DIMINUTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Services : Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; Pôle Emploi

La situation de l'emploi en 2022 dans le Haut-Rhin s'est améliorée, avec une baisse du taux de chômage. Il a atteint 7 % au 2^e trimestre 2022, ce qui constitue la baisse la plus significative du Grand Est en 12 mois (- 0,9 point). A contrario, les tensions de recrutement se sont accentuées. C'est pourquoi un plan de réduction des tensions a été annoncé en septembre 2021 et mis en œuvre concrètement en 2022.

Au niveau de l'emploi, des **disparités** existent entre les trois zones d'emploi du Haut-Rhin, mais le taux de chômage est partout à la baisse (entre - 0,8 et 1 point). La zone d'emploi de Mulhouse avec un taux de chômage de 8,1 % au 2^e trimestre 2022 reste la zone la plus touchée par le chômage. Celle de Colmar, avec un taux de chômage de 5,3 % au 2^e trimestre 2022, est la zone la moins touchée du département et fait partie des taux les plus bas du Grand Est. Enfin, la zone d'emploi de Saint-Louis, avec un taux de chômage de 6 %, fait également partie des zones les moins touchées du Grand Est.

Les 10 agences Pôle emploi du Haut-Rhin sont pleinement investies au quotidien pour **accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises** afin de satisfaire leur recrutement. Cela s'est traduit notamment par la mise en place en 2022 du **pack de remobilisation des demandeurs d'emploi de très longue durée** – qui ont bénéficié d'entretiens systématiques avec des conseillers Pôle Emploi – ou encore par le déploiement du Contrat d'engagement jeune.

L'État a également signé une **convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi** avec la Collectivité européenne d'Alsace. Cette convention prolongée en 2022 vise à favoriser l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du revenu de solidarité active par leur insertion professionnelle. L'État a soutenu ces actions à hauteur de **3 862 055 €** en 2022, dont 2 275 670 € sur le volet insertion.

En outre, le **plan de réduction des tensions de recrutement** annoncé par le gouvernement en septembre 2021 a été décliné en 2022 pour développer la coopération des acteurs de l'emploi et remédier aux tensions de recrutement.

Les objectifs de ce plan concernent en priorité **trois axes** :

- la facilitation des reconversions des salariés,
- la formation des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises,
- Enfin, la remise en activité des demandeurs d'emploi de longue durée pour les orienter vers les métiers porteurs du territoire.

Dans le département, ce plan a permis de constituer **quatre comités du service**

**TOUS
MOBILISÉS
POUR L'EMPLOI**

Pôle emploi

public de l'emploi local, dans les quatre arrondissements du Haut-Rhin. Placés sous l'égide des **sous-préfets**, ils réunissent les acteurs institutionnels et économiques du territoire pour **identifier les freins à l'emploi, coconstruire des solutions locales** et **valoriser les actions des entreprises**. Un premier point d'étape a été réalisé en mars 2022.

Les actions mises en œuvre s'attachent à travailler, d'une part, au renforcement de **l'employabilité des candidats** et, d'autre part, au renforcement de **l'attractivité des employeurs** présentant les plus grosses difficultés de recrutement (secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce et du BTP notamment).

Parmi les projets initiés figurent notamment des actions sectorielles proposant un parcours jalonné de **périodes d'immersions**, de **formations** et de **misés à l'emploi** pour un vivier de candidats identifié. D'autres actions visent plus spécifiquement à travailler sur les freins à l'emploi en développant, par exemple, des **solutions de gardes d'enfants** ou de **mobilité**.

FOCUS SUR LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Depuis le 1er mars 2022, le **Contrat d'engagement jeune** se substitue à la Garantie jeunes. À destination des **jeunes en difficulté sans emploi ni formation**, le Contrat d'engagement jeunes constitue un contrat d'engagements réciproques entre les **jeunes de 16 à 26 ans** et les **conseillers à l'emploi dédiés** des missions locales ou de Pôle Emploi. Décrit aux articles L. 5131-6 et suivants du Code du travail, le Contrat d'engagement jeunes est défini par un **parcours d'accompagnement personnalisé et intensif d'une durée de 12 à 18 mois**, caractérisé par une mise en activité systématique (entre 15 et 20 heures par semaine). Il vise un objectif d'insertion dans l'emploi durable (alternance, CDI et CDD de plus de 6 mois).

Un objectif de **1 714 entrées** en contrats d'engagement jeunes en 2022 a été assigné aux 4 missions locales du département. Une **incitation financière importante** à destination des prescripteurs a été mise en place pour chaque jeune qui entre dans le dispositif (1 900 € par jeune non diplômé, 1 650 € par jeune diplômé).

En novembre 2022, les missions locales ont accompagné **1 175 jeunes** en contrat d'engagement jeunes (68 % de l'objectif annuel). Les 10 agences haut-rhinoises de Pôle emploi ont réalisé **88 %** de leur objectif annuel, soit le même taux que celui atteint au niveau régional.

Les entreprises haut-rhinoises sont mobilisées par les conseillers à dominante entreprise de Pôle Emploi et les conseillers relation entreprises des missions locales afin de **rapprocher l'offre et la demande d'emploi**, ainsi que pour **valider les parcours professionnels** des demandeurs d'emploi et des jeunes (immersions), les stages ou les alternances.



LA LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Services : Direction départementale des finances publiques ; Sous-préfecture de Thann-Guebwiller

Depuis la crise sanitaire, l'État et ses services se sont fortement mobilisés pour soutenir les entreprises fragilisées. Cette mobilisation s'est poursuivie en 2022 avec le conflit en Ukraine et la crise énergétique.

Pour aider à la relance de l'économie, accroître sa résilience et bâtir la France de 2030, **100 milliards d'euros d'investissements**, dont 40 milliards de contribution européenne, ont été injectés dans les territoires par le gouvernement à travers le plan « **France Relance** ». Dans le Haut-Rhin « France Relance » a été déployé pour contrer les **dommages économiques et sociaux de la crise sanitaire** et conforter l'évolution vers une économie plus écologique, compétitive et solidaire avec près de 490 millions d'euros alloués aux particuliers, associations, entreprises, collectivités et autres établissements de santé du territoire. Plus de **36,5 millions d'euros** de subvention ont également été versés à **75 entreprises** pour les aider à moderniser leur appareil de production, relocaliser les secteurs stratégiques essentiels, les rendre plus compétitives ou encore décarboner leurs activités.

La Direction départementale des finances publiques a également déployé différents dispositifs de soutien aux entreprises pour les aider à faire face à la **crise sanitaire** d'abord et **énergétique** ensuite. **378 millions d'euros** au titre du Fonds de Solidarité ont ainsi été versés dans le Haut Rhin à **18 500** entreprises. Des dispositifs financiers ciblés leur ont par ailleurs permis de maintenir un niveau de trésorerie suffisant grâce au paiement des « **coûts fixes** », pour les entreprises ayant des charges fixes élevées à hauteur de **10 millions d'euros**. De plus, en juillet dernier, le gouvernement a instauré un dispositif d'**aides aux entreprises énergivores**, prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, pour élargir le périmètre de ses bénéficiaires.

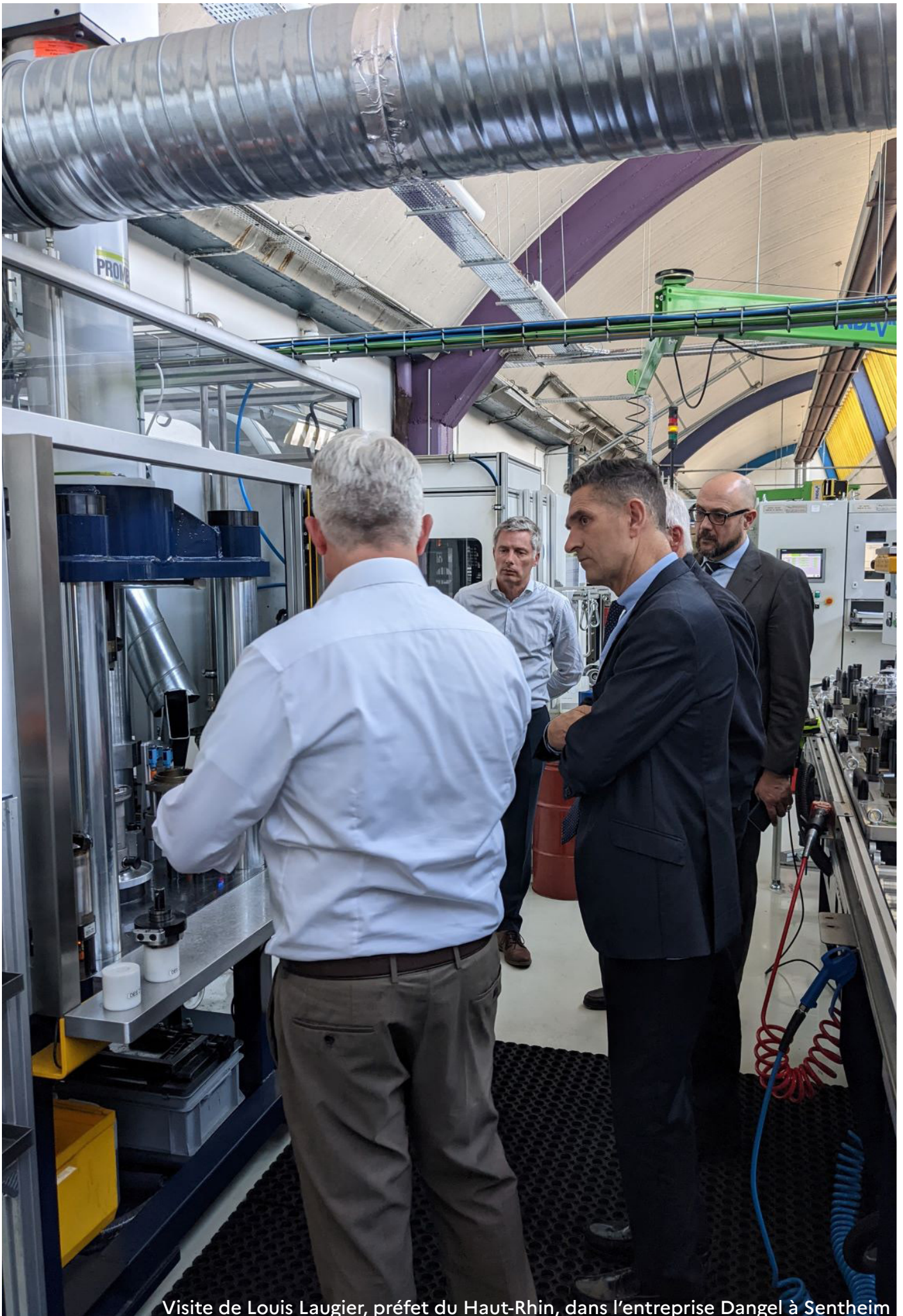
Forts des **liens de confiance** tissés avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire, les services de l'État poursuivent

aujourd'hui la mise en œuvre des politiques de soutien à l'activité économique. Le préfet du Haut-Rhin entretient des **échanges réguliers** avec les acteurs économiques, ce qui se traduit par des visites de terrain, des échanges en visioconférences ou encore des échanges spécifiques lors des réunions du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises. Dans ce cadre, depuis avril 2020, 13 entreprises ont bénéficié d'avances remboursables, de prêts bonifiés ou de prêts exceptionnels en faveur des petites entreprises pour un montant total de **6 millions d'euros**.

Le directeur départemental des finances publiques pour sa part préside la **commission des chefs des services financiers** qui associe dans chaque département les finances publiques, l'URSSAF et la mutualité sociale agricole. Depuis avril 2020, **17 dossiers** lui ont été soumis, permettant aux entreprises concernées de poursuivre leur activité grâce à l'octroi de plans de règlement leur permettant de lisser l'apurement de leur dette fiscale et sociale.

Ce dialogue constant de l'État avec les acteurs économiques permet de **répondre aux difficultés rencontrées** (pénurie de main d'œuvre, prix et disponibilité des ressources énergétiques) et de **faire remonter les attentes du territoire** afin d'adapter la réglementation aux besoins des entreprises.





Visite de Louis Laugier, préfet du Haut-Rhin, dans l'entreprise Dangel à Sentheim

LA SITUATION SOCIALE

1. Les mesures en faveur de la lutte contre la diminution du pouvoir d'achat
2. La mise à l'abri des plus vulnérables et l'accès au logement
3. L'accueil des ressortissants ukrainiens
4. La mise en œuvre du service national universel
5. Le renouvellement des quartiers « politique de la ville »

Services : Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; Direction départementale des finances publiques ; Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; Service de l'immigration et de l'intégration ; Direction des services départementaux de l'Éducation nationale ; Direction départementale des territoires ; Pôle politique de la ville



LES MESURES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT

Services : Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; Direction départementale des finances publiques

Pour permettre aux Français de faire face à l'inflation, la Direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin a décliné différentes mesures destinées à limiter l'érosion de leur pouvoir d'achat. En parallèle, les services de la Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont intervenus pour renforcer les dispositifs d'aides alimentaires pour soutenir les ménages les plus durement impactés par la situation économique.

Les mesures déclinées par les services des finances publiques pour limiter l'érosion du pouvoir d'achat en 2022 ont permis à la fois de **diminuer l'imposition des ménages** mais aussi de les **soutenir financièrement** par le versement d'une indemnité inflation.

Mise en place par l'article 13 de la loi de finances rectificatives du 1^{er} décembre 2021, l'**indemnité inflation** est une aide exceptionnelle et individuelle de **100 €** à la charge de l'État versée à environ 38 millions de personnes résidant en France afin de préserver leur pouvoir d'achat fin 2021, sous condition de percevoir un revenu net annuel inférieur ou égal à 24 000 €. Principalement versée par les employeurs, les caisses de retraite, Pôle emploi et l'URSSAF, elle a été prise en charge par la Direction générale des finances publiques pour les usagers éligibles percevant uniquement des revenus salariaux ou des pensions de source étrangère. Pour le Haut-Rhin, département frontalier, **4 363 ménages** ont été concernés.

En outre, deux mesures ont permis de limiter l'imposition des ménages cette année. Tout d'abord, la **contribution à l'audiovisuelle publique a été supprimée** pour tous les usagers : avec 138 € par foyer détenant une télévision, le gain de pouvoir d'achat s'élève à **43 000 000 €** pour l'ensemble du département. Ensuite, **la taxe d'habitation a été diminuée**. Dans le Haut-Rhin, 195 000 foyers ont été exonérés totalement de taxe d'habitation dès 2020 et 86 000 ménages ont par la suite bénéficié d'une suppression

de 30 % de la taxe en 2021 et de 66 % en 2022. Ils feront l'objet d'une exonération totale en 2023.

Néanmoins, certains ménages – déjà fragiles – ont vu leur situation économique se dégrader durant l'année. L'État a par conséquent **soutenu financièrement les associations d'aide alimentaire**. Concrètement, dans le Haut-Rhin, une centaine de points de distribution de l'aide alimentaire, gérés par un réseau d'associations dense, ont permis d'accueillir en moyenne **19 300 personnes/mois** en situation de précarité. Le soutien financier de l'activité et du fonctionnement de l'État pour la douzaine d'associations participant à la distribution de l'aide alimentaire s'est élevé en 2022 à **378 265 €**.



**Indemnité
inflation**

FOCUS SUR LES MESURES SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES MÉNAGES AU REGARD DE L'AUGMENTATION DU COÛT DE L'ÉNERGIE

Remises à la pompe et bouclier tarifaire

Face à l'envolée du prix des carburants, le Gouvernement a mis en place depuis le 1^{er} avril une **remise carburant** (0,18 €/l puis 0,30 €/l jusqu'au 15 novembre, puis 0,10 €/l du 16 novembre au 31 décembre 2022. Dès le 1^{er} janvier 2023 celle-ci sera remplacée par une **indemnité carburant** ciblant les ménages modestes.

En outre, un « **bouclier tarifaire** » sur les prix de l'énergie a progressivement été étendu par l'État. Les tarifs réglementés de gaz ont ainsi été bloqués entre le **1^{er} novembre 2021** et le **31 décembre 2022** au niveau des tarifs du mois d'octobre 2021. Le dispositif a été étendu aux résidents d'habitats collectifs (copropriétés, logements sociaux, logements raccordés à un réseau de chaleur, etc.) L'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité **a été limitée à 4 %** au 1^{er} février 2022.

Pour 2023, le gouvernement a annoncé la **prolongation du bouclier tarifaire**. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité sera ainsi limitée à **15 %** pour tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes.

Chèque énergie

Le chèque énergie est versé chaque année à **6 millions de ménages modestes** afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Il a été envoyé automatiquement par courrier à partir du 30 mars 2022, pour un montant variant **entre 48 et 277 €**, en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition des ménages.

Il a été complété à partir de novembre par un **chèque énergie fioul de 100 à 200 €** pour les ménages qui se chauffent au fioul et sont déjà éligible à l'aide énergie.

Enfin, un **chèque énergie exceptionnel 2022** a été instauré pour faire face à l'augmentation importante des tarifs du gaz et des prix de l'électricité. D'une valeur **de 100 € à 200 €**, il a été envoyé à partir de fin décembre 2022, sur une période d'environ 8 semaines, aux personnes bénéficiant déjà en 2022 du chèque énergie habituel.



Contre la hausse des prix,
l'État agit

Bénéficiez de **30** centimes/litre
de **remise carburant** dès septembre 2022*

* Une aide de 30 centimes d'euros TTC par litre en France continentale (25 centimes d'euros HT) du 1^{er} septembre au 31 octobre, puis 10 centimes d'euros TTC (8,33 centimes d'euros HT) du 1^{er} novembre au 31 décembre.



LA MISE À L'ABRI DES PLUS VULNÉRABLES ET L'ACCÈS AU LOGEMENT 2

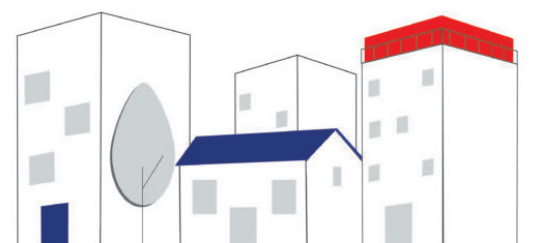
Services : Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations

En 2022, l'inflation et la crise énergétique ont fragilisé les ménages les plus précaires. Les services de l'État ont été particulièrement vigilants et engagés pour d'une part, héberger et mettre à l'abri des personnes vulnérables et, d'autre part, leur permettre d'accéder de façon pérenne à un logement.

Pour protéger les personnes les plus précaires, le **parc d'hébergement généraliste** a été maintenu à un niveau élevé pour répondre aux besoins de **mise à l'abri** et **d'accompagnement social** des personnes sans domicile fixe durant toute l'année 2022. Au total, **2025** places d'hébergement ont été déployées, dont 239 places en hôtels. Par ailleurs, 20 nouvelles places avec accompagnement renforcé dédiées aux grands exclus et 14 places supplémentaires pour la prise en charge des femmes victimes de violences ont été créées. Le dispositif **a été renforcé durant l'hiver** avec 140 places supplémentaires sur les agglomérations de Mulhouse et de Colmar. Dans le cadre du déploiement du service public de la rue au logement, les moyens humains des accueils de jour et du service intégré de l'accueil et de l'orientation ont également été renforcés. Pour ces mesures de veille sociale et d'hébergement, le financement de l'État s'est élevé à plus de **19 108 000 €**.

En parallèle, l'État s'est employé à mettre en œuvre le « **Logement d'Abord** », politique publique visant à faciliter l'accès au logement aux ménages hébergés et aux personnes sans-abri pour leur permettre d'accéder à un **logement pérenne**. Dans le cadre du plan quinquennal du « **Logement d'Abord** », les mesures suivantes ont été mises en œuvre en 2022 :

- Soutien au développement de **l'intermédiation locative**, avec 87 nouvelles places ouvertes en 2022 pour un parc de **430** places financées ;
- Création de **67 places en résidences sociales** pour 1 863 places financées au titre de l'aide à la gestion locative sociale ;
- Pour les personnes isolées les plus précarisées, accompagnement en pensions de familles et en résidences accueils au sein d'un parc de **256 places** ;
- Fluidification des parcours vers le logement par le financement de **postes de travailleurs sociaux supplémentaires** pour faciliter les sorties des structures d'hébergement ou des résidences sociales et favoriser un accès direct au logement.



PLAN QUINQUENNAL POUR LE
LOGEMENT D'ABORD

Pour ces différentes actions visant à garantir l'accès à des logements pérennes aux ménages fragiles, le financement de l'État s'est élevé à **7 052 000 €**.

Par ailleurs, à la fin août, **167 logements** du parc social avaient été attribués à des sortants de l'hébergement d'urgence.

L'ACCUEIL DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS

Services : Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; Service de l'immigration et de l'intégration

Après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, le Conseil de l'Union européenne a activé un dispositif exceptionnel afin d'offrir une protection temporaire dans les États membres aux personnes déplacées d'Ukraine, leur octroyant notamment un droit provisoire au séjour. En parallèle, différents leviers ont été activés pour faciliter leur accès aux droits et surtout leur permettre de se loger.

En France, les services de l'État se sont pleinement mobilisés afin d'**accueillir les déplacés ukrainiens dans les meilleures conditions**, en coordination avec les collectivités locales.

Pour le département du Haut-Rhin, la préfecture a enregistré les premières arrivées dès le **7 mars** et a délivré des autorisations provisoires de séjour au titre de la protection temporaire. Afin de faciliter l'ouverture d'une grande partie des droits, il a été mis en place dans les locaux de la préfecture, **un guichet unique** regroupant les services du **séjour**, de **l'Office français de l'immigration et de l'intégration**, de la **caisse primaire d'assurance maladie** et de **Pôle emploi**.

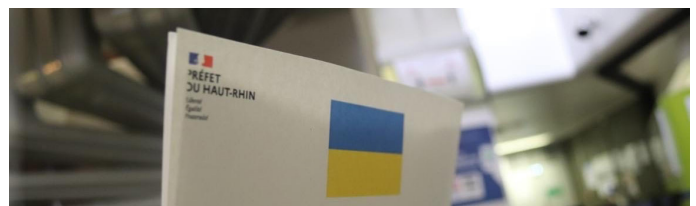
Le nombre de ressortissants ukrainiens qui ont été accueillis dans le Haut-Rhin est d'environ **1 400 personnes**. Ce chiffre évolue constamment du fait des arrivées qui, même si elles ont diminué, se poursuivent de manière individuelle et les départs identifiés de plusieurs ressortissants vers l'Ukraine ou d'autres pays européens. Pour accueillir et héberger les déplacés ukrainiens, **trois types de dispositifs** ont été déployés :

- L'accueil de première urgence dans des **hôtels** et des foyers financés par les services de l'État. Ce sas de premier accueil a permis la mise à l'abri de près de **200 personnes**, en particulier des femmes avec des enfants, dans les premières semaines de la guerre, ainsi que l'accompagnement des ménages pour l'ouverture des droits. Au quatrième trimestre, compte tenu des flux d'arrivées, près de 120 personnes

étaient encore prises en charge au titre de l'hébergement d'urgence ;

- L'hébergement citoyen, avec **des logements ou des chambres mis à disposition par des particuliers**, en lien avec les communes. Près de **60 % des ménages ukrainiens** ont été accueillis dans ce cadre. L'État a missionné un opérateur référent, **l'association ALEOS**, pour assurer le **suivi des demandes de particuliers** et **gérer d'éventuelles difficultés ou décohabitations** : 166 demandes ont ainsi été traitées concernant plus de 425 personnes. Par ailleurs, un soutien financier de **150 €/mois** aux ménages qui ont accueilli des bénéficiaires de la protection temporaire est en cours de mise en œuvre depuis le 1er avril 2022.
- **L'orientation vers un logement** afin d'orienter les ménages vers un véritable logement, solution plus stable et plus adaptée. Fin octobre, **près de 130 logements**, proposés par les bailleurs sociaux ou les collectivités locales, ont été mobilisés pour **460 personnes**. Six associations ont été missionnées pour assurer l'accompagnement social et l'intermédiation locative.

En 2022, l'État a financé ces dispositifs d'hébergement et d'accompagnement dans le logement pour les bénéficiaires de la protection temporaire, à hauteur de **4 707 440 €**.



LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Service : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Les séjours de cohésion et les missions d'intérêt général réalisés cette année dans le cadre du service national universel ont témoigné de l'intérêt porté par les jeunes haut-rhinois pour ce dispositif qui est de plus en plus connu.

En 2022, **533 jeunes du Haut-Rhin** ont participé à l'un des trois séjours de cohésion du service national universel proposés. **Plus de 70 %** des jeunes volontaires recrutés dans le département sont nés en 2006 et la parité fille-garçon a été respectée avec un de taux de participantes de 50,5 %.



Les jeunes volontaires en provenance d'autres départements ont été accueillis sur trois sites pour les **séjours de cohésion** : le centre « La Roche » à Stosswihr en février (66 jeunes et 15 encadrants), le centre « Le Vallon » à Orbey en juin (82 jeunes et 16 encadrants) et au lycée agricole de Pflixbourg à Wintzenheim (147 jeunes et 26 encadrants).

Le programme pédagogique a permis de proposer aux volontaires des actions sur des **thématiques variées** dont le développement durable et la transition écologique, les valeurs de la République, la santé, la connaissance des services publics, l'accès au droit, l'éducation à la sécurité routière. Ils ont également eu l'occasion de visiter différents **lieux culturels** : le Mémorial du Linge, le Musée de la Poche de Colmar ou encore le camp du Struthof. Les encadrants leur ont par ailleurs proposé des **activités physiques et sportives** variées et pédagogiques, comme des cours d'initiation à l'auto-défense.

Parmi les volontaires du Haut-Rhin ayant réalisé un **séjour de cohésion**, 23 ont également achevé la seconde phase du service national universel en réalisant une mission d'intérêt général. 111 autres jeunes

réalisent encore actuellement leur mission d'intérêt général. En 2021, 103 bénévoles des cohortes avaient également réalisé une mission d'intérêt général à l'issue de leur séjour de cohésion.

Les jeunes volontaires peuvent également candidater pour réaliser une **préparation militaire** sur le site du service national universel ou en s'adressant directement au centre d'information et de recrutement des forces armées. **Une quinzaine de candidats** se sont manifestés depuis la rentrée scolaire. Cette préparation militaire peut être ensuite validée en équivalence de la mission d'intérêt général, tout comme l'engagement au titre de jeune sapeur-pompier volontaire.

De plus en plus connu de la jeunesse, le **service national universel** poursuit des objectifs ambitieux pour renforcer la **cohésion sociale** et faire connaître les **valeurs de la République**. Un point de vigilance concerne toutefois le taux de désistement et d'absentéisme jusqu'au début des séjours, qui s'établissait en 2021 aux alentours de 20 %. Cette année, il a été compris entre 18,3 % et 25,5 % des inscrits selon les lieux d'accueil, ce qui s'explique en partie par le caractère volontaire du séjour de cohésion.

En 2023, **trois séjours de cohésion** sont d'ores et déjà prévus en avril, juin et juillet.



Mohamed Abal hassane, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, s'exprimant devant des jeunes volontaires

LE RENOUVELLEMENT DES QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE »

Services : Direction départementale des territoires ; Pôle politique de la ville

Les villes, les agglomérations et l'État, avec les acteurs du logement social et les habitants, mènent une politique de transformation urbaine des quartiers prioritaires en intervenant sur l'habitat et en favorisant la mixité sociale dans le cadre des contrats de ville.

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine dont la Direction départementale des territoires assure la **délégation territoriale**, coordonne et soutient dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville le déploiement d'opérations destinées à **améliorer l'habitat**, à **promouvoir la mixité sociale** en développant une offre de logement adaptée aux attentes des occupants pour **désenclaver les quartiers et stimuler leur activité économique**. Les projets, portés par les villes et agglomérations, se traduisent par des **interventions** sur le logement (démolitions, reconstructions, restructurations), les espaces publics, les équipements culturels, sportifs, scolaires et de la petite enfance, les commerces.



Dans le cadre du **nouveau programme national de renouvellement urbain** de l'Agence, 4 quartiers du département ont pu bénéficier d'opérations d'aménagement à Mulhouse-Wittenheim, Cernay, Colmar et Saint-Louis. Les opérations de ce dernier projet ont permis d'**achever la transformation du quartier gare**. Les projets de Cernay et Colmar pour leur part sont très avancés sur le plan opérationnel. En outre, des concours financiers complémentaires ont été octroyés pour renforcer la transformation des quartiers **Bel'Air à Cernay** et **Bel'Air-Florimont** à Colmar et font l'objet d'un avenant à la convention en cours de contractualisation. Enfin, les projets des quartiers de Mulhouse **Drouot-Jonquilles**, **Péricentre** et **Coteaux**, où vivent près de **50 000** habitants vont connaître

une amplification très significative, essentiellement aux Coteaux. Sur ce quartier de grands ensembles typique des années 60, l'enjeu est d'**améliorer les conditions de vie des habitants**, d'**attirer des ménages aux profils sociaux variés** et de **favoriser le développement économique** en construisant des habitations attractives à la place des tours, accompagnées d'équipements neufs, dont des **groupes scolaires**. Dans le Haut-Rhin, le concours financier de l'Agence nationale de la rénovation urbaine dépasse déjà les 133 millions d'euros et pourrait atteindre 200 millions d'euros à terme.

En parallèle, des actions spécifiques pour la mixité sociale et l'éducation des jeunes issus des quartiers « politique de la ville » ont été déclinées dans le cadre des quatre contrats de ville du département. Ces **contrats**, prorogés jusqu'en 2023, ont mobilisé différents partenaires institutionnels et associatifs et permis de mettre en œuvre des projets initiés en 2021. Parmi ceux-ci, les plus importants sont la **citité de l'emploi** et le **bataillon de la prévention** sur Mulhouse, ou encore le déploiement opérationnel d'une **nouvelle cité éducative** sur Colmar en plus de celle existant sur le quartier des Coteaux à Mulhouse.

Le dispositif « **quartiers d'été** » a également été reconduit en 2022 et permis de financer **466 animations et événements** durant l'été sur l'ensemble des quartiers prioritaires au bénéfice d'un peu plus de **8 300** habitants. L'enveloppe déléguée en 2022 au préfet de département pour financer l'ensemble des actions relevant des contrats de ville s'est élevée à près de **4,5 millions d'euros**, soit une hausse de **17 %** par rapport à 2021.

LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. La rénovation des cités administratives de Colmar et Mulhouse et le plan de sobriété énergétique
2. L'accompagnement et le conseil aux collectivités locales en matière de finances publiques

Services : Secrétariat général commun départemental ; Direction départementale des finances publiques



L'un des nouveaux bâtiments de la cité administrative de Colmar en septembre 2022

LA RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES DE COLMAR ET MULHOUSE ET LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Service : Secrétariat général commun départemental

Les cités administratives de Colmar et de Mulhouse ont été sélectionnées lors de la conférence nationale de l'immobilier public en 2019 pour faire l'objet d'une rénovation globale. Les travaux, démarrés à l'automne 2021, se sont poursuivies en 2022 et s'achèveront en 2023.

La rénovation des cités administratives de Colmar et Mulhouse est un projet d'ampleur dont le coût total dépasse les **50 millions d'euros**. La rénovation des deux sites poursuit plusieurs objectifs dont la réduction de l'impact énergétique dans un contexte de crise de l'énergie, la densification de l'occupation des locaux, ainsi que l'amélioration de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents.

Plus précisément, les travaux visent à économiser **70 %** des consommations d'énergie à Colmar et **60 %** à Mulhouse. Le projet à Colmar prévoit en outre la déconstruction d'un immeuble de grande hauteur devenu **obsolète** et **extrêmement coûteux** en fonctionnement : la tour actuellement occupée par les agents de la Direction départementale des territoires. De plus, **l'augmentation du nombre de postes de travail** (900 postes contre 700 actuellement à Colmar) permettra également d'accueillir des services supplémentaires dans les cités et de céder des bâtiments ou résilier des baux.

Les travaux ont démarré en **septembre 2021** à Colmar et en **janvier 2022** à Mulhouse. Ils sont menés par le Groupement EIFFAGE à Colmar pour un montant de plus de 31 millions d'euros et par le groupement Urban Dumez/Vinci à Mulhouse pour un montant de plus de 19 millions d'euros.

Les premiers bâtiments ont été livrés dès cette année 2022. La poursuite de la rénovation de certains locaux a nécessité de faire déménager une partie des effectifs des directions départementales interministérielles et de la Direction départementale des finances publiques au sein des cités administratives de façon provisoire dès le mois de novembre. Les

déménagements définitifs auront lieu pour leur part en 2023.

FOCUS SUR LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour faire face au **changement climatique** et à la **crise énergétique consécutive à la guerre russo-ukrainienne**, les services de l'État se sont mobilisés pour apporter leur contribution :

- Aux actions visant à assurer la **transition écologique** de notre pays (décarbonation pour atteindre la neutralité carbone en 2050 dans le cadre de la planification écologique « France Nation Verte ») ;
- À la **sobriété énergétique** avec des actions permettant une baisse de 10 % d'ici deux ans de la consommation d'énergie.

Un **plan de sobriété énergétique** a ainsi été adopté le **7 décembre 2022** pour les services de la Préfecture, du secrétariat général commun et des directions départementales interministérielles du Haut-Rhin. Ce plan comprend quatre séries d'actions qui portent sur :

- L'organisation et le suivi d'**indicateurs de sobriété énergétique** ;
- La **réduction des consommations d'énergie** dans les bâtiments publics et la promotion des **écogestes** ;
- Le renforcement des **mobilités durables** ;
- La **sensibilisation** et la **formation** des agents sur ces thématiques.

Dans ce cadre, il a été décidé de **limiter les températures pour le chauffage à 19 °C** dans les locaux occupés, mais aussi de **réduire le parc de véhicules de service**, ou encore de poursuivre **l'électrification du parc automobile** tout en formant les agents à **l'écoconduite**.

2 L'ACCOMPAGNEMENT ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES

Services : Direction départementale des finances publiques

Dans le cadre du développement de la relation de proximité avec ses usagers, la Direction départementale des finances publiques du Haut Rhin a mis progressivement à disposition des élus locaux un réseau de 8 cadres dédiés à l'accompagnement et au conseil des collectivités locales. Un 9^e cadre complétera cette équipe en 2023.

En 2021, les collectivités situées sur le territoire de huit établissements publics de coopération intercommunale ont bénéficié des services d'un **conseiller aux décideurs locaux** soit dès le **1^{er} janvier** soit à partir du **1^{er} septembre**.

Cadres entièrement dédiés à la mission de conseil, ces **conseillers aux décideurs locaux** sont allés durant toute l'année 2022 à la rencontre des élus en participant à près de **260 rendez-vous individuels, réunions ou conseils**. Ils ont apporté parallèlement **400 réponses ou conseils** dans le cadre de la préparation des **budgets**.

Les conseillers aux décideurs locaux ont présenté également le **nouveau référentiel comptable « M57 »**, applicable obligatoirement à compter de 2024 et **accompagné les collectivités souhaitant anticiper le passage à cette norme** avant cette échéance, ou participé à l'expérimentation du compte financier unique.

Ils ont par ailleurs réalisé une dizaine d'analyses financières, **120 expertises ou études en matière fiscale** et répondu à une centaine de sollicitations de collectivités concernant leurs projets d'investissements, de cessions de biens ou d'aménagements. Ces services proposés gratuitement aux collectivités locales sont très appréciés.



CONTRIBUTIONS :

Direction départementale des entreprises, du travail, des solidarités et de la protection des populations
Direction de la réglementation
Direction départementale des finances publiques
Direction départementale des territoires
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
Équipe projet du Projet de territoire de Fessenheim
Gendarmerie nationale
Office nationale des forêts
Office nationale des victimes de guerre et des anciens combattants
Pôle Emploi
Police nationale
Pôle politique de la ville
Secrétariat général commun départemental
Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Service de l'immigration et de l'intégration
Service d'incendie et de secours
Service des sécurités
Service du cabinet
Sous-préfecture d'Altkirch
Sous-préfecture de Mulhouse
Sous-préfecture de Thann-Guebwiller
Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

MISE EN PAGE :

Bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau du protocole et de la communication interministérielle

PHOTOS (sauf mentionnées) : BPCI ; les services contributeurs ; Freepik ; Flaticon ; Pixabay ; DICOM

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

7, rue Bruat
68000 COLMAR



<https://www.haut-rhin.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*